



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 16 décembre 2019
A 20 Heures**

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 20 - Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, **le seize décembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

Date de la convocation : 9 décembre 2019

Présents : MM MAJOU, THUNET, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, RIEUX, GUILLAS, GUEHENEC, KERGOZIEN, TANGUY, LE BAYON, BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, KERVADEC, LE SOMMER, BELLEC, LE PORT, LE MESTRE

Absents excusés : Ronan LE SENECHAL (procuration à Anne-Laure LE PORT), Murielle DEHOVE (procuration à Murielle RIEUX), Fabienne STEPHANT (procuration à Jean-Maurice MAJOU)

Secrétaire de séance : Solenn LE MESTRE

Compte-rendu affiché le : décembre 2019

ORDRE DU JOUR

Généralités :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 23 septembre 2019 ;
2. Contentieux Salle Emeraude – Autorisation du Maire à ester en Justice ;

Culture :

3. Tarifs 2020 Salle Emeraude ;
4. Mise en réseau médiathèque- Tarifs 2020 ;
5. Médiathèque- Règlement intérieur ;
6. Méliscènes-Signature convention ;
7. Association Détour d'Art-Adhésion

Jeunesse :

8. Tarifs 2020 services péri et extra scolaires ;

Urbanisme -Travaux

9. SDEM-Servitude de passage parcelle ZR n°17 ;

Finances-Personnel :

10. Tarifs 2020 ;
11. Recrutement des saisonniers ;
12. Décision modificative n°2 ;
13. Travaux Salle Emeraude-Demande de subvention DETR ;
14. Personnel-Tickets restaurant ;

Intercommunalité :

15. AQTA-Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

Divers :

16. Questions diverses.
 - Liaisons douces-sécurisation du bourg ;
 - Pays d'Auray- Présentation ;
17. Réunions à prévoir.



1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2019.

2. Contentieux Salle Emeraude – Autorisation du Maire à ester en Justice.

Le Maire rappelle que lors de la réunion informelle du Conseil Municipal du 6 juillet 2019, il a été décidé de lancer une procédure suite aux défauts constatés dans la toiture du gymnase de la Salle Emeraude.

Il indique également que, par délibération du 28 mars 2014, le Conseil Municipal lui a délégué la possibilité « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal » (article L 2122-22 16° du Code Général des Collectivités Territoriales). L'avocat choisi pour la procédure concernant la Salle Emeraude souhaite qu'une délégation spécifique autorisant le Maire à ester en justice soit donnée pour ce contentieux. Le Maire rajoute qu'aucun autre avocat n'a demandé cette délibération et cela n'a jamais posé problème dans les contentieux passés.

Karine Bellec demande pour quelle raison l'avocat demande cette délibération spécifique. Le Maire répond que l'avocat souhaite se protéger et lit le courrier de ce dernier : « la délibération produite est trop vague, en ce qu'il n'est pas défini les cas pour lesquels le conseil municipal délègue au maire le pouvoir d'ester en justice. Il existe un risque que la délibération puisse être considérée comme ne donnant pas qualité à agir au nom de la commune (CAA Bordeaux 30 décembre 1991, Commune de la Grands-Motte et assurances du groupe de Paris).

Concernant les travaux, le Maire expose qu'à l'heure actuelle l'utilisation du gymnase est problématique car les utilisateurs ne savent qu'au dernier moment si la salle est utilisable ou pas. Les fuites se cantonnent à deux endroits. La Commune a recherché d'autres salles mais n'en a pas trouvé. Tous les gymnases communaux sont complets.

Le Maire explique également qu'il a été envisagé de mettre en place une bâche sur le toit afin d'empêcher l'eau de pénétrer mais l'avocat a indiqué qu'il n'était pas souhaitable de toucher à la toiture (intérieure ou extérieure) tant que l'expert que doit nommer le tribunal ne s'est pas prononcé.

Le Maire rappelle que les travaux de la toiture sont couverts par une garantie décennale. Ils se sont terminés en juillet 2018 et, le temps étant sec, aucune fuite n'a été constatée. Le procès-verbal de réception des travaux a donc été signé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, délègue au Maire l'autorisation d'ester en justice dans le cadre du contentieux intenté suite aux travaux de la Salle Emeraude.

3. Tarifs 2020 Salle Emeraude.

Le Maire expose que la commission finances du 25 novembre 2019 propose une augmentation de 1%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve les tarifs 2020 de la Salle Emeraude proposés (cf document joint)

4. Mise en réseau médiathèque – Tarifs 2020.

Gilles Thunet rappelle que la mise en réseau des médiathèques est le résultat d'un travail réalisé par AQTA. 21 communes ont participé à plusieurs réunions. La mise en réseau, qui va se mettre en œuvre le 1^{er} janvier 2020, est un projet de grande ampleur (230 000 documents sur l'ensemble des structures).

Gilles Thunet explique que l'idée est que l'ensemble des communes membres ait un tarif unitaire et, concernant Locoal-Mendon, il n'y ait pas d'augmentation importante. Ainsi, les tarifs proposés sont les suivants :

Catégorie	Description	Tarif
Enfants et Jeunes	Enfants et Jeunes de moins de 18 ans et étudiants	Gratuit
Individuel Adulte	Personnes de 18 ans et plus	10 €
Famille	Comprend tous les membres d'un même foyer (résidant à une même adresse)	15 €
Individuel Extérieur	Toute personne extérieure aux communes membres du réseau* Pas d'accès aux ressources numériques	20

Les Commissions communales Cultures et Finances proposent de rajouter également les 2 tarifs suivants :

- Ecoles et structures jeunesse (CLSH, Espace Jeunes) : Gratuit-Documents jeunesse uniquement, pas de DVD, prêt de 20 documents (plus pour les écoles en fonction des effectifs des classes et des besoins de l'enseignant) ;
- Autres structures jeunesse (Tribu Infantine, Petite Récréée, Lire et Faire Lire.....) : Gratuit-Documents jeunesse uniquement, prêt de 20 documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la grille tarifaire ci-dessus ainsi que les propositions des commission culture et finances.

5. Médiathèque – Règlement intérieur.

Gilles Thunet explique que, suite à la mise en place de la mise en réseau des médiathèques, il convient de mettre à jour le règlement intérieur de la médiathèque communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le nouveau règlement intérieur de la médiathèque communale.

6. Méliscènes - Signature convention.

Gilles Thunet expose que, comme chaque année, la commune de Locoal-Mendon participe au festival Méliscènes. Il aura lieu du 12 au 22 mars 2020. Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec la ville d'Auray et à demander les subventions possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention de partenariat et à solliciter les subventions.

7. Association Détour d'Art-Adhésion.

Gilles Thunet expose que dans la zone rétro-littorale, deux acteurs sont très engagés pour la mise en valeur du patrimoine/

- L'ACADEMIE DE MUSIQUE ET D'ARTS SACRES, centre culturel polyvalent créé à Sainte-Anne-d'Auray en 1999 ;

- DETOUR D'ART, né au sein de l'Office de Tourisme de Sainte-Anne-d'Auray en 2007-volonté de 10 communes de mettre en valeur leur patrimoine religieux.

Il précise que ce sont des événements culturels forts bénéficiant du partenariat du Département. Or, le nouvel office de tourisme n'ayant pas prévu ce domaine dans ses statuts, il ne peut pas les prendre en charge. L'objectif est donc d'assurer la pérennité de ces animations.

Une nouvelle association permettant d'assurer cette pérennité est créée à laquelle les communes peuvent adhérer ainsi que les comités de chapelle. Gilles Thunet explique que le Conseil a à se prononcer sur l'adhésion de la Commune à cette association. Il propose que, si la commune adhère, les comités de chapelle existant sur Locoal-Mendon n'adhèrent pas. Le montant de l'adhésion est de 1800€ par an.

Elizabeth Gouello remarque que les communes à l'origine du projet sont celles qui étaient membres de l'ancienne communauté de communes du Pays d'Auray. Karine Bellec précise qu'à l'époque, la communauté de communes assurait le financement et pas les communes.

Le Maire rappelle que, suite à la commission finances du 25 novembre, un certain nombre de questions ont été posées à AQTA qui y a répondu. Karine Bellec intervient en indiquant que, pour elle, certaines réponses sont floues et elle a du mal à mesurer la plus-value d'une adhésion de la commune à cette structure ainsi que son mode de fonctionnement. Elle indique qu'il y aura certainement des surplus financiers et se demande si l'office de tourisme n'aurait pas dû intégrer le volet animation dans ses statuts. Le Maire répond que les communes ont souhaité garder la main sur les animations.

Elizabeth Gouello indique que d'autres questions ont été posées lors de réunions à AQTA et notamment celle de connaître les ressources financières de l'association si toutes les communes membres de la communauté de communes n'adhèrent pas. Philippe Le Ray a répondu que l'association fera avec les sommes qu'elle aura.

Solenn Le Mestre remarque que le dossier s'est monté dans la précipitation. Gilles Thunet le confirme puisque les premiers éléments ont été transmis aux communes début octobre. Karine Bellec remarque que, dans certaines communes une personne d'AQTA s'était déplacée afin d'expliquer le dossier. Gillet Thuenet répond qu'effectivement, Olivier Cojan a proposé d'intervenir mais les délais étaient très courts.

Plusieurs conseillers proposent que l'adhésion de la commune ne se fasse, pour l'instant que sur une année. Le Maire précise qu'il est possible de préciser que l'adhésion ne se fera que pour un an et qu'un bilan sera fait au terme de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés (21 voix pour, 2 abstentions) :

- Autorise l'adhésion de la Commune à l'association de valorisation du patrimoine pour une année au terme de laquelle un bilan sera fait ;
- Approuve les statuts de l'association ;
- Désigne Gilles Thunet en tant que représentant de la Commune au sein de l'association.

8. Tarifs 2020 Service péri et extra-scolaires.

Catherine Besnard expose que la Commission jeunesse du 18 novembre 2019 propose une augmentation de 1% des tarifs de la cantine, garderie, CLSH et Espace Jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve les tarifs 2020 des services péri et extrascolaires proposés (cf document joint)

Catherine Besnard indique que l'Espace Jeunes attire moins de monde. A la rentrée, un questionnaire va être envoyé en direction des jeunes afin de connaître leurs attentes.

9. SDEM-Servitude de passage parcelle ZR n°17

Nicolas Debéthune explique que, dans le cadre des travaux de sécurisation électrique (passage en souterrain) de la ligne à 400 volts allant de Kerivarho à Kervornes, une servitude est nécessaire sur la parcelle ZR n°17 appartenant à la Commune. Il convient d'autoriser le maire à signer la convention de servitude. Le Maire rajoute que les autres propriétaires concernés ont tous donné leur accord.

Elizabeth Gouello demande les raisons du passage en souterrain de cette ligne. Nicolas Debéthune répond que le SDEM choisit en fonction de ses critères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention de servitude avec le SDEM.

10. Tarifs 2020.

Le Maire expose que la Commission finances du 25 novembre 2019 propose une augmentation de 1% des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve les tarifs communaux 2020 (cf document joint)

11. Recrutement des saisonniers.

Le Maire explique que, depuis 2018, il est obligatoire de créer des postes de contractuels pour pouvoir recruter des animateurs pour le CLSH pendant les vacances et les saisonniers du service technique.

Lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2018, il a été décidé de créer, pour l'année 2019 :

- Pour le CLSH : 8 postes à 25/35^{ème}. Cette durée de temps de travail permettra de gérer plus facilement la présence des animateurs en fonction du nombre d'enfants (rajout d'heures si beaucoup d'enfants, et pas de présence de l'animateur si peu d'enfant) ;
- Pour le Service technique : 4 adjoints techniques à temps complet. Problème d'arrêts de travail depuis 2 ans pendant l'été compliqués à gérer et beaucoup d'imprévus

La Commission personnel du 25 novembre 2019 propose de reconduire pour l'année 2020, des conditions identiques de recrutement.

Ces chiffres sont des maximums qui ne sont pas obligés d'être atteints si l'on constate que c'est inutile

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de créer les postes indiqués ci-dessus.

12. Décisions modificative n°2.

Le Maire rappelle qu'une décision modificative est nécessaire lorsque les crédits votés au budget sont insuffisants.

Pour 2019, aucune décision modificative n'est à prendre en section de fonctionnement. Par contre, 3 points sont à traiter en section d'investissement :

- dans la continuité de la décision modificative votée le 23 septembre 2019, l'entreprise qui a en charge la réparation de la cloche de l'Eglise de Locoal s'est rendu compte que les anses qui tiennent la cloche sont très usées et que le noyau central est éclaté sur 2 faces. Le montant de la réparation est de 5856€.
- toujours dans la continuité de la décision modificative votée le 23 septembre, compte tenu de l'état de sa trésorerie, le comité de la chapelle du Moustoir, désire changer une 2^{ème} porte. Le montant du devis est de 1974,60€. Comme cela l'a déjà été précisé lors du dernier Conseil Municipal, la Commune refacturera au Comité de la Chapelle du Moustoir la différence entre la dépense et la subvention perçue. David Le Sommer indique qu'il y a une fuite au niveau d'un solin dans la toiture. Le Maire explique qu'il faut le signaler à la Commune car ce type de dépense est directement à sa charge.
- la question de la création de terrains de pétanque, à côté des terrains de tennis, avait été abordée en conseil municipal informel au mois de juillet. Afin qu'ils puissent être réalisés avant le début de la saison, il faudrait débiter les travaux maintenant. Toutefois, la somme nécessaire (13000€) n'est pas prévue au budget. Michel Belz demande si des toilettes sont prévus à proximité car les membres de l'association Tir aux Fers sont nombreux. Le Maire répond que les utilisateurs du terrain de pétanque iront aux toilettes publiques les plus proches. Corinne Kervadec pose la question de l'endroit où les utilisateurs vont se

garer. Le Maire explique qu'il s'agit d'un terrain communal ouvert à tous et non réservé à l'association Tir aux fers. Il a rencontré les dirigeants de l'association qui ont pris l'engagement de respecter les interdictions de stationner et de ne pas se garer sur le parking du Carrefour Market. IL y aura un règlement du même type que celui existant pour le skate-park et aucun éclairage public ne sera rajouté. Corinne Kervadec demande pourquoi ne pas réaliser ce terrain à proximité de celui de boule bretonne à la Salle Emeraude. Il lui est répondu que les utilisateurs ne le souhaitent pas. Karine Bellec remarque que la somme allouée à ce projet est importante. Le Maire répond qu'il s'agit d'une surface de 495m² divisible en plusieurs terrains.

Le Maire explique que ces sommes seront prises sur le budget alloué à l'aménagement de la poste à la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote la décision modificative n°2.

13. Travaux Salle Emeraude – Demande de subvention DETR.

Le Maire explique qu'afin de régler les problèmes de toiture du gymnase de la Salle Emeraude, il est envisagé de la changer et de la remplacer par des nouveaux bacs aciers avec des panneaux sandwichs. Les travaux de la tranche conditionnelle prévoient également la mise en place d'un chauffage (conditions du chauffage).

Ces travaux qui, pour l'instant ne peuvent pas être réalisés puisqu'un contentieux est en cours, sont susceptibles de bénéficier d'une subvention via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux-DETR- (Etat) et le Programme de Solidarité Territoriale-PST (Département). Le dossier pour la DETR doit être déposé avant le 6 janvier 2020 et, dans le cas où ils seraient réalisables dans l'année, il est préférable de déposer la demande de subvention.

Karine Bellec remarque qu'il est regrettable d'en arriver là car, en principe l'ensemble des travaux devait rentrer dans l'enveloppe de 1 500 000€. La réflexion sur les travaux n'a peut-être pas été assez pointue. Armelle Le Bayon estime que l'architecte n'a pas assez poussé son travail. Le Maire rappelle que le changement de toiture était prévu mais qu'un autre système a été proposé. L'architecte n'a pas posé d'objections à cette solution (résine) qui a été trouvée lors de la commission travaux du 14 mai 2016. David Le Sommer remarque que la résine est une bonne solution pour étanchéifier mais il ne faut pas qu'il y ait de trous ans la toiture.

Karine Bellec précise que pour que la demande de subvention soit étudiée, il faut bien préciser qu'il s'agit de travaux complémentaires à ceux déjà réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à déposer les demandes de subvention et approuve le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT	Recettes €	
Dans la continuité des travaux déjà réalisés, changement toiture salle de sport avec du bac acier isolé	250 000	DETR	110250
Dans la continuité des travaux déjà réalisés, mise en place de radiants électriques ou gaz	65 000	Conseil Départemental-PST	63000
		Autofinancement	141750
Total	315000	Total	315000

14. Personnel – Tickets restaurant.

Le Maire explique que lors de la commission finances du 25 novembre 2019, la question de la qualité de travail des agents a été étudiée et les élus ont souhaité la valoriser. Différents points (revalorisation d'une partie du régime indemnitaire en se basant sur la qualité du travail, participation à la mutuelle prévoyance) ont été abordés mais seuls les tickets restaurants peut être abordée au cours de ce conseil., les autres devant d'abord passer en comité technique.

La commission finances propose de passer de 2 tickets par semaine et par agent à temps complet à 3 tickets. Le surcoût est estimé à 6000€ par an pour la Commune.

Les conditions d'attribution des tickets restaurant au personnel sont les suivantes :

- Octroi de 91 tickets par an (proposition de passage à 137 tickets pas an) pour un agent à temps complet et au prorata pour les agents à temps non complet et partiel ;
- Pour les agents à temps non complet ou partiel effectuant des heures complémentaires : rajout de tickets restaurant en fonction des heures complémentaires réalisées (régularisation une fois par an)
- En cas d'absence pour congés maladies quel qu'en soit le type, accident du travail, congés maternité, paternité et congés exceptionnels, le nombre de tickets restaurant octroyé sera recalculé au prorata de l'absence ; ;
- Valeur faciale du ticket fixée à : 5,00€ dont 2.5€ pris en charge par la Commune et 2.5€ à la charge de l'agent ;
- Nombre de chèques dont pourra bénéficier l'agent sera déterminé à terme échu (*mois N + 1*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'augmentation du nombre de tickets restaurant selon les conditions énoncées ci-dessus.

15. AQTA – Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Elizabeth Gouello indique que s'il y a des questions techniques sur ce dossier, les services d'AQTA peuvent y répondre. Elle souligne que le service de l'eau mobilise beaucoup de compétences et d'argent. Une baisse de la consommation a été constatée et un excédent de 4 000 000€ va être réinvestis dans des travaux. Le document est disponible en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

16. Questions diverses

Liaisons douces-sécurisation du bourg :

Nicolas Debéthune expose que la commission liaisons douces est composée d'élus et de non élus. La dernière réunion a eu lieu le 7 octobre et, à cette occasion, un travail a été réalisé sur la sécurisation du bourg avec 2 types de travaux : ceux pouvant être faits rapidement et ceux demandant une réflexion plus importante. Le travail de cette commission a été utilisé par la commission travaux du 16 novembre qui a fait le tour des différents endroits répertoriés et qui a imaginés différents aménagements qui sont énumérés dans le document annexé au présent compte-rendu. Ce document relate également les échanges ayant eu lieu lors de la présente réunion du Conseil Municipal.

Présentation du Pays d'Auray :

Nicolas Debéthune présente le document joint au présent compte-rendu.

Contentieux :

Le Maire relate les résultats des différents contentieux qui sont en cours :

- OAP du cimetière : rejet du recours du particulier par le tribunal administratif. L'OAP est validée ;
- Les Ménèques : rejet du recours du particulier par le tribunal administratif. Le zonage de Ménèques est validé ;
- OAP rue de Kinvara : le tribunal administratif a annulé cette OAP alors qu'elle se situe dans le même zonage que celle du cimetière. L'avocat de la commune, compte tenu de l'imprécision du jugement et de sa mauvaise rédaction, a conseillé de faire appel ce qui a été fait.

Schéma cyclable intercommunal :

Karine Bellec remarque qu'elle a lu dans presse que plusieurs communes participaient au schéma cyclable intercommunal. Pourquoi n'est ce pas le cas pour la Commune ? Le Maire répond que, lors du Conseil Municipal du 15 octobre 2017, le choix avait été fait de se concentrer sur les pistes cyclables internes à la commune.

Environnement-culture :

Gilles Thunet indique qu'un panneau sur la biodiversité a été installé au Chemin de Cadudal. Il remercie le lycée de Kerplouz, le syndicat mixte de la Ria d'Étel, Ti Douar Alré, Patricia Belz, Mme Dewaere de leur participation à ce projet.

Il indique qu'une réflexion est en cours sur une fête de la Saint-Eloi.

Banque Alimentaire :

Elizabeth Gouello indique les quantités ramassées lors de la collecte nationale de la Banque Alimentaire :

- Supermarchés de Belz : 2 tonnes (3 tonnes en 2018)
- Carrefour Expresse : 200kg (120kg en 2018)